



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250923-250923_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Publication : 01/10/2025

DELIBERATION N° 250923_004



OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 26

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Isabelle POULARD à Annie CHAPUIS - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absents : Florence PAILLEUX - Cyril D'IPPOLITO - Aline CIZERON.

Secrétaire élue pour la session : Marie-Christine BERTHOLLET

Depuis 2023, la commune de Chazelles-sur-Lyon a engagé un vaste projet de renouvellement urbain autour du secteur de la mairie.

Cette dynamique comprend :

- La rénovation de la mairie,
- La réhabilitation de l'ancien site de l'hôpital situé à proximité immédiate avec :
 - o La construction d'environ 70 logements (sociaux et en accession),
 - o La création d'un pôle « Services Publics ».

L'implantation de ce pôle à côté de la mairie récemment rénovée permet de créer une véritable synergie urbaine et fonctionnelle, grâce à une continuité architecturale et des connexions piétonnes directes via le parc municipal.

Dans la continuité de ces projets structurants, la commune souhaite réaménager l'ensemble des abords de la mairie incluant :

- Deux rues (Rue Bazin et Boulevard Péronnet),
- La courrette arrière de la mairie,
- Le parc municipal côté entrée principale,
- Le parvis de la mairie.

Ce projet entre pleinement dans le cadre du programme LEADER « Ingénierie et aménagement de l'espace public et mobilité active », qui vise à soutenir :

- Les moyens d'ingénierie en faveur des projets de revitalisation des centres-bourgs,
- L'aménagement durable des espaces publics en centre-bourg,
- Les aménagements durables de mobilité active.

La commune sollicite donc une subvention de 80 000 €, afin de cofinancer les aménagements de l'ensemble des abords de la mairie.

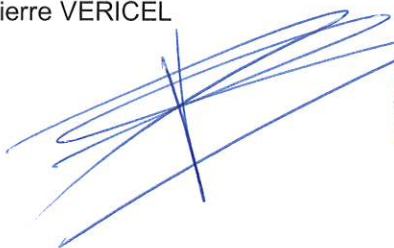
Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER « Ingénierie et aménagement de l'espace public et mobilité active » pour un montant de 80 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Marie-Christine BERTHOLLET

